

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 24 MAI 2012**

*L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.*

**Date de convocation** : 18/05/2012

**Etaient présents** : Alain ANCEAU, Hervé BORDAIS, Michel HALOPÉ, Joël MARCHAND, Olivier CHASLES, Jean SOHIER, Sylvie AIRIAU, Anne DESCHERES, Joël PLUMÉ, Christian EDOUARD, Jean-Michel MARTIN DE MATOS

**Etaient absents** : Pascal PLUYAUD, Eric MAKAGON (pouvoir à Anne DESCHERES), Pierre LAGUIDE (pouvoir à Alain ANCEAU),

**Secrétaire de séance** : Christian EDOUARD

Les comptes rendus des précédents Conseils Municipaux sont approuvés à l'unanimité.

## **◆ AFFAIRES COMMUNALES**

### **- Informations sur l'effacement des réseaux**

Les riverains n'ont pas été informés de la visite de l'entreprise Eiffage pour les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche. Un contact sera pris avec le SIEIL pour les problèmes de coordination des travaux avec France Telecom.

Le SIEIL nous a adressé une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la dissimulation des réseaux de télécommunications concernant la rue Principale du n°2 au n°18 et du n°41 au n°59. La présente convention a pour objet d'organiser les relations et de définir les rôles respectifs entre les maîtres d'ouvrages pour la dissimulation du réseau de télécommunications coordonnée. Le SIEIL s'engage à réaliser cette opération au nom et pour le compte de la commune. Cette convention prendra fin à l'exécution complète de l'opération. Après délibération, le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

L'estimation du projet d'effacement du réseau de distribution publique d'énergie électrique s'élève à 14 091.77€, celle du réseau de télécommunication s'élève à 23 419.55€.

### **- Avancement du dossier « Ordures Ménagères »**

Monsieur le Maire rapporte le résultat les décisions prises en communauté de communes. Il est envisagé dans un 1<sup>er</sup> temps un retraitement des ordures par système d'incinération vers Vendôme. Monsieur Jean Germain a proposé d'établir un appel d'offre commun pour l'enfouissement (traitement) avec Sonzay. Pour la partie transport, un appel d'offre serait établi avec Château Renault. Le choix de bac à puce serait retenu. La collecte du verre pourrait être traitée différemment. Monsieur Bordais énonce que des dépôts non réglementaires pourraient voir le jour. Monsieur le Maire rappelle qu'ici la communauté de

communes a fait un choix économique et met à disposition le rapport de la société DEKRA. Les élus demandent à ce que soit gardé en mémoire un ramassage hebdomadaire.

#### - Révision du PLU (motivations, contrat DDT, Ville Greuil)

##### ○ Motivations de la commune pour la Révision du PLU

M le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de procéder au lancement d'une révision du PLU. Il convient de préciser les motivations de la commune. Le Plan Local d'Urbanisme atteint ses objectifs et ses limites. La commune souhaite redéfinir le projet de développement communal et en particulier, en vue de :

- Assurer une gestion cohérente et équilibrée du développement communal,
- Redéfinir les zones urbaines et à urbaniser dans le cadre d'une nouvelle réflexion dans le domaine de l'urbanisme,
- Re-densifier le centre bourg et réduire l'étalement urbain,
- Préserver la biodiversité des zones naturelles,
- Diversifier l'habitat et assurer une mixité sociale et générationnelle,
- Recentrer les activités de proximités et les équipements (ex : pôle santé, boulangerie, coiffeur) au plus près de logements prévus pour les aînés à l'intérieur du bourg.
- Adéquation des pratiques de mobilité à encourager (et leur sécurité avec la localisation) des zones d'habitat, des équipements publics et scolaires ou de vie locale, développement de mode de déplacement doux tout en favorisant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,

Cette étude s'inscrit dans le respect des principes d'aménagement définis par l'article L.110 et L.112-1 du Code de l'Urbanisme. Après délibération, le conseil, à l'unanimité, approuve les motivations de la commune comme citées précédemment.

Monsieur le Maire informe le conseil que la prochaine réunion du PLU se tiendra le 08 juin à 9h30 avec les personnes publiques associées.

○ La DDT nous a adressé un contrat de mise à disposition des données numérisées portant sur le document d'urbanisme. C'est pour constituer une base de données cohérente et simplifier les pratiques que les services de l'Etat en Indre-et-Loire se sont engagés dans une opération de numérisation sur l'ensemble du département. Cette démarche engagée en partenariat avec le Conseil Général et les Collectivités territoriales va s'étendre à l'ensemble de la Région Centre, dans le cadre d'une réflexion par la plate-forme partenariale Géo-Centre. Le but de cette opération est de faciliter notamment la décision locale d'aménagement et l'assistance à l'instruction des actes d'application du droit des sols grâce à l'utilisation d'un système d'information géographique. Les données sont mises à disposition à titre gracieux. Après délibération, le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tous documents s'y rapportant.

○ Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a signé l'acte de vente du dernier terrain restant sur le lotissement Villegreuil.

## - Décisions modificatives budgétaires

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à divers ajustements comptables, par décisions modificatives de l'exercice courant. Ces propositions sont détaillées ci-après, à savoir :

### Décision Modificative n°1 – budget commerces

En fonctionnement

Compte D658 Charges diverses de la gestion courante + 5,00 €

Compte D678 Autres charges exceptionnelles - 5,00 €

### Décision Modificative n°1 – budget commune

En fonctionnement

Compte R775 Produits des cessions d'immobilisations - 4 000,00 €

Compte D022 Dépenses imprévues - 4 112,00 €

Compte R758 Produits divers de gestion courante - 112,00 €

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, approuve ces décisions modificatives.

## **♦ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES**

### Assainissement :

Par délibération, le conseil avait institué une Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE) qui est actuellement prescrite sur les autorisations d'urbanisme. La loi de finances rectificative pour 2012 n°2012-354 du 14 mars 2012 (article 30) a créé la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) qui est destinée à remplacer la PRE supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1er juillet 2012. Il convient donc de déterminer cette nouvelle taxe. Après délibération, le conseil, à la majorité, moins une abstention (M Bordais), fixe la taxe de raccordement à 1250,00€ à compter du 01 juillet 2012, la taxe de branchement restant à 1500,00€.

Monsieur Bordais s'interroge sur l'évolution de l'assainissement de son quartier.

### Relations publiques :

#### *- Entre Nous et fête de la musique*

La distribution devrait se faire avant la fête de la musique (21/06) ; un projet de regroupement est à l'étude entre les chorales de St Roch, St Cyr et la fanfare de Reugny.

#### *- site internet*

La commission se charge de suivre l'évolution du nouveau site de la communauté de communes. Une formation est organisée le 06 juillet pour l'utilisation de l'outil informatique.

#### *- voisins vigilants*

La mairie a réceptionné une liste rue des pinsons. Le porteur de la liste ainsi qu'un autre signataire sont invités à prendre la parole. Les commissions Voirie, Environnement et Relations publiques vont travailler sur le projet d'une chartre au niveau de l'ensemble du village ; des panneaux pourraient être installés.

- *APE*

M le Maire contactera l'APE pour leur demander s'il leur est possible de réaliser leur Assemblée Générale en fin d'année scolaire et non après le forum des associations.

- *conseil municipal des jeunes*

La commission fait remarquer qu'il s'agit d'une lourde tâche et qu'il paraît indispensable que l'école y participe. Monsieur le Maire propose qu'un groupe de travail soit formé au sein de l'école.

Voirie :

- *Voie Romaine*

Certains élus signalent que les GPS indiquent à tort la voie Romaine comme circulaire, il serait judicieux d'installer un panneau.

- *Rue des Terrages*

De gros trous sont à boucher. M Halopé contactera la mairie de Fondettes

- *Hameau du Chêne*

Les travaux de bouchage de trous débuteront semaine 31.

- *Rue de l'Orée du Bois*

Les travaux démarreront après l'enfouissement des réseaux.

- *Voie verte*

Des trous sont apparus vers les entrées non goudronnées. La commission a sollicité l'entreprise Colas pour les boucher avec du calcaire. Un panneau d'interdiction de stationner sera posé. Monsieur Halopé va programmer le passage de la balayeuse.

- *Vestiaire sportif*

Il reste les marquages à réaliser. Une place handicapée est prévue. Monsieur Plumé demande à la commission de remédier au problème du liseron qui apparaît à certains endroits.

- *Rue de l'avenir*

La commission va étudier la création d'éventuelles places de parking. Plusieurs élus sont contre l'ouverture définitive de cette rue. Il est procédé à un vote informel : celui-ci donne un résultat majoritairement favorable à la fermeture de ladite rue. Celle-ci sera donc refermée à la fin des travaux de la rue Principale.

Environnement :

- *point sur le cimetière*

Monsieur Plumé débute le relevé des tombes en juin. Pour l'acquisition du terrain relative à l'agrandissement du cimetière, un rendez-vous est fixé le 01/06 ; des droits d'éviction seront à calculer en faveur de l'agriculteur.

- *Pont-levis :*

Le pétitionnaire a déposé sa demande de travaux.

- *Pont de la Choisille sur la RD36*

Une réunion a eu lieu avec un technicien du SICA, ce dernier a demandé que le barrage existant soit ouvert en hiver, il souhaite faire une saignée sous le pont. Une réponse écrite va être rédigée quant à l'emplacement des réseaux. Il y a quelques années la commune avait souhaité arrêter son adhésion à ce syndicat.

Bâtiments :

- *travaux boulangerie*

L'escalier a été posé. Les élus s'interrogent sur le problème du revêtement de sol et la peinture des murs. La commune se propose d'effectuer les travaux.

Affaires Scolaires :

L'effectif est en baisse, la fermeture d'une classe a été confirmée.

L'exposition de la balade de l'image aura lieu du 24 au 31 mai dans la galerie du supermarché de Neuillé-Pont-Pierre.

Personnel :

- *remplacement de la bibliothécaire*

Le poste n'est plus à pourvoir, le départ de notre bibliothécaire est annulé.

◆ **COMPTES RENDUS DES DIFFERENTS SYNDICATS**

◆ **QUESTIONS DIVERSES**

- changement de la date du prochain conseil en raison de la fête de la musique ; celui-ci est avancé au 20 juin à 20h30.
- visite de Mme Roiron le mercredi 30/05 à 10h et de Monsieur Briand le vendredi 01/06 à 16h qui souhaitent rencontrer les élus.
- commission communication de Gâtine Choisilles : à ce jour, il n'y a toujours pas de volontaire.
- portes ouvertes au centre de secours de Luynes le 30/06.
- proposition d'un nouveau commerce ambulant de restauration rapide (crêpes) sur la place de la boulangerie les jeudis de 17h à 21h ; le conseil donne son accord.
- publication du « chêne » de St Roch dans le journal « Cercle des Cartophiles du Loiret »
- rando VTT : Monsieur Chasles rappelle que le but de cette journée est de créer une animation sur St Roch. Le projet est partagé avec plusieurs associations notamment l'APE ainsi que la commission sport.

- Anciens combattants : ces derniers ont été déçus du nombre restreint des élus pour le 08 mai et 11 novembre.
- Commission culture intercommunale : le compte rendu du 12 avril, le bilan des années 2010-2011-2012 ainsi que les propositions de programmation 2013 sont distribués à tous les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24h00.

*Prochaine séance du Conseil Municipal **le mercredi** 20 juin 2012 à 20h30.*

Le Maire

les Conseillers Municipaux